

Anne Hidalgo fait payer par les Parisiens ses condamnations personnelles pour diffamation !

écrit par Christine Tasin | 28 juin 2017

Anne Hidalgo fait payer par les Parisiens ses condamnations personnelles pour diffamation !

28 Juin 2017, 18:30pm

|

Publié par LA REDACTION

Le Delanopolis est consterné de devoir vous informer que, non contente d'aligner les condamnations pour diffamation, Stupidalgo, toujours aussi près de ses sous, les fait prendre en charge par la Ville c'est à dire le cochon de contribuable parisien ! Sa retraite de cumularde ne lui suffit pas.

Un scandale dans le scandale !

On se souvient de la condamnation qui s'est abattue sur Hidalgo, coutumière des déclarations intempestives et haineuses dans la presse, cette fois dans un procès l'opposant à Jean-François Cabestan, un historien de l'architecture membre de la Commission du Vieux Paris qu'elle voulait à tout prix éjecter car il dénonçait ses projets sur la halle Freyssinet ou la poste du Louvre.

Elle n'avait pas hésité à accuser Cabestan, dans un entretien au Parisien, d'avoir détourné des informations recueillies à la Commission du Vieux Paris ses fonctions pour nourrir ses autres activités professionnelles.

Il s'agissait naturellement d'un prétexte pour se débarrasser d'un empêcheur de tourner en rond, assorti de propos diffamatoires.

Hidalgo, qui a les connaissances historiques et juridiques d'une huître, est coutumière du fait et des déboires judiciaires, quand elle a accusé par exemple le Front national d'être complice du nazisme alors qu'il a été créé dans les années 1970 ...

Quoi qu'il en soit, la Cour d'appel a confirmé le jugement du TGI de Paris et l'a même assorti d'une obligation de publication, aux frais d'Hidalgo elle-même, nommément désignée, dans le Parisien. Elle a confirmé également les condamnations à rembourser à Cabestan ses frais de justice. Voir [ICI](#).

Las ! Qui croyez-vous qui mît la main à la poche pour régler ces ardoises ?

S'agissant d'une faute personnelle caractérisée, détachable de l'exercice de ses fonctions de maire, il était naturel, logique et de bon droit que ce soit Hidalgo Anne qui payât pour les fautes d'Anne Hidalgo. On est dans l'hypothèse d'un fameux arrêt de principe du Tribunal des Conflits qui définit depuis 1873 la faute personnelle comme celle qui « révèle l'homme avec ses passions, son imprudence, ses faiblesses ... » Imprudence et faiblesse : ce pourrait être une devise d'Hidalgo.

Du reste, on ne trouve nulle trace d'une demande de protection judiciaire qu'Hidalgo aurait formulée auprès de la collectivité qu'elle représente.

La diffamation est par nature une faute personnelle. Comment imaginer qu'une collectivité puisse en tant que telle et par la simple bouche de son représentant diffamer qui que ce soit ?

Patatras ! C'est pourtant la Ville de Paris, donc le contribuable, qui a raqué pour les errements de sa maire, le compte de Jean-François Cabestan ayant été directement crédité par un virement municipal.

Scandale sur scandale ! Stupidalguisme sur l'hidalguisme !

Il faut désormais qu'Hidalgo rembourse et qu'elle demande aux Parisiens de l'excuser. Ce qui n'arrivera ni dans un cas ni dans l'autre.

Serge Federbusch pour delanopolis.fr

http://peupledefrance.com/2017/06/anne-hidalgo-fait-payer-par-les-parisiens-ses-condamnations-personnelles-pour-diffamation.html?utm_source=flux&utm_medium=flux-rss&utm_campaign=politics